

Prise de position: Pénurie de médecins et places d'études

Introduction

En 2004 déjà, la menace d'une pénurie de médecins fut détectée et les premières revendications pour la création de plus de places d'études ont été formulées.¹ Simultanément, le nombre de diplômés a fortement diminué lors des deux dernières décennies, ce qui est lié au manque d'attractivité de la profession et à la proportion changeante entre étudiants et étudiantes. Chaque année, environ 600 médecins terminent leurs études en Suisse, alors que 1000 d'entre eux partent à la retraite ; il faut donc bien compenser d'une autre façon ce déficit annuel de 400 médecins pour garantir la prise en charge de la population dans le contexte actuel. C'est ainsi que la proportion de médecins étrangers en Suisse a beaucoup augmenté depuis 2003; elle est actuellement en moyenne de 22%. Cette proportion est encore plus élevée parmi les médecins assistants de nos hôpitaux, et se situe entre 30% (Suisse romande) et 68% (Tessin).^{2,3}

C'est seulement depuis trois ans que le nombre de diplômés a de nouveau un peu progressé, grâce à l'augmentation de la capacité en places d'études.⁴ Ceci démontre clairement qu'une hausse du nombre de places d'études est à même d'améliorer la situation. Mais pour couvrir les besoins en médecins, beaucoup de places d'études supplémentaires sont encore nécessaires. Il faut cependant souligner que cette augmentation a été réalisée au prix d'une sollicitation maximale des capacités des universités, tant financières que d'utilisation des infrastructures. Pour continuer à garantir la qualité de la formation, la création urgente de nouvelles infrastructures est par conséquent une nécessité. Il faudrait donc soit agrandir et soutenir davantage les facultés existantes, soit créer une faculté de médecine supplémentaire.

Dans les années 60 et 70 du siècle dernier, le renforcement du système de santé était un but politique clairement affirmé. Pour freiner l'augmentation des coûts de la santé, les politiciens en étaient arrivés à la conclusion erronée que moins de médecins signifieraient également moins de coûts et qu'il fallait ainsi simplement diminuer le nombre de médecins. Ceci fut mis en œuvre en 1996 par la restriction de l'accès aux études (Numerus Clausus, NC)⁴ qui fut concrétisée dans les universités de Bâle, Berne, Fribourg et Zurich par un test d'aptitudes et en Suisse romande par une sélection lors des deux premières années d'études. Il en résulte que la Suisse forme actuellement beaucoup moins de médecins qu'il y a 30 ans, alors que la population vieillit et sollicite de plus en plus de prestations médicales.

Le thème des places d'études en médecine humaine va encore gagner en importance du point de vue politique. La commission pour la Science, la formation et la culture a adressé au Conseil National le 21.10.2010 une motion ayant pour titre "*Compétence fédérale de fixer un nombre minimal de places pour l'admission aux facultés de médecine*", basée sur une initiative parlementaire du Conseiller national Jacques Neirynek (10.454).⁵ Elle demande une relève suffisante en médecins formés en Suisse par la fixation d'un nombre minimal de places d'études dans les facultés de médecine, couplé avec des subventions fédérales.⁶ Face à l'évolution démographique, on ne pourra pas contourner la nécessité de développer le nombre des places d'études. Les projets avancés jusqu'ici n'étaient que des pseudo-solutions pas aptes à résoudre le problème de façon durable.



Swiss Medical Students' Association
Verband Schweizer Medizinstudierender
Association Suisse des Etudiants en Médecine
Associazione degli Studenti di Medicina Svizzeri

Demande

- Les étudiants en médecine de Suisse demandent une augmentation des places d'études, par la création d'une nouvelle faculté de médecine ou par l'aménagement des facultés existantes.

Discussion

La Suisse, riche payé industrialisé, doit pouvoir assurer par elle-même la pérennité de son système de santé. Il est problématique, et même indéfendable, de faire appel dans une aussi large mesure à du personnel étranger comme c'est le cas actuellement. En effet, les médecins hautement qualifiés venant en Suisse créent un manque dans leur propre pays ("brain drain"). L'importation de personnel formé à l'extérieur de nos frontières est une pratique non éthique qui, certes, ménage le budget fédéral de la formation, mais sur le dos d'autres pays devant financer cette formation coûteuse sans pourtant pouvoir ensuite mettre à disposition de leur population ces médecins formés, ceux-ci étant attirés par les salaires élevés offerts en Suisse. Beaucoup de patients ne comprennent pas pourquoi ce ne sont pas des médecins suisses qui assurent leur prise en charge. La Suisse ne peut pas compter de façon durable sur la mise à disposition de ces médecins étrangers qualifiés. Seule la couverture de nos besoins par nos propres moyens est justifiable sur la durée.

Il y a actuellement tellement de candidats aux études de médecine que 50% des intéressés sont finalement renvoyés et doivent renoncer à leur rêve de devenir médecin.⁷ Il y a donc largement assez de jeunes gens qui s'intéressent à cette profession. Malheureusement, malgré d'innombrables études et articles publiés, aucune action adéquate et globale n'a pu régler le problème du déséquilibre réel entre un besoin manifeste et le nombre limité d'étudiants autorisés à entreprendre des études de médecine.

Pour augmenter le nombre de diplômés, plus d'étudiants doivent absolument être admis aux études. Etant donné l'utilisation maximale des infrastructures existantes, il n'y a donc qu'une solution réaliste et pragmatique : la création de places d'études supplémentaires à un autre endroit. Plusieurs villes pourraient potentiellement accueillir une nouvelle faculté : Aarau, Lugano, Lucerne ou St-Gall. Elles ont toutes en commun le fait de posséder une université jeune et dynamique comme institution partenaire, et un hôpital de taille suffisante et avec des aménagements possibles pour la formation. Des réflexions et des projets en vue de la création d'une faculté de médecine sont déjà en cours, et la swimsa s'en réjouit. Si le projet d'une nouvelle faculté ne devait pas aboutir, le renforcement des facultés actuelles par des moyens financiers supplémentaires serait inévitable.

L'amalgame entre le test d'aptitudes et le Numerus Clausus (NC) ne devrait pas être fait. Le test d'aptitudes est un moyen d'atteindre le NC en faisant correspondre au nombre de places d'études disponibles la bonne quantité d'étudiants. C'est donc dans la nature du test d'aptitudes d'être réussi par un nombre d'étudiants égal à celui que les universités peuvent accepter. Le test d'aptitudes n'a ainsi en soi aucune incidence sur le nombre de diplômés et ce sujet doit donc être traité séparément. Il est intéressant de relever que le nombre de diplômés a fluctué aussi après l'instauration du NC ; il semble donc nécessaire de rendre les études plus attractives pour que les capacités disponibles en places d'études soient utilisées de façon optimale jusqu'au bout du cursus d'études, et que les médecins formés en Suisse, et qui sont déjà en nombre insuffisant, puissent effectivement se mettre à disposition de notre population.

Sources

1. *Heuss L*
Combien de médecins? Pénurie de médecins et pléthore de questions
SAMW bulletin 2005: 4; 1-4
Lien direct: <http://www.samw.ch/fr/Publications/Bulletins/Archiv.html>
2. *Kraft E, Hersperger M.*
Le corps médical en Suisse – confrères et collègues venus de l'étranger.
Bulletin des médecins suisses 2009:90:49
Lien direct: http://www.saez.ch/pdf_f/2009/2009-49/2009-49-680.PDF
3. *van der Horst K, Siegrist M, Orlow P, Berendonk C, Giger M.*
Démographie, appréciation des études et de la culture de feed-back dans les établissements de formation postgraduée.
Bulletin des médecins suisses 2010:91:6
Lien direct: http://www.saez.ch/pdf_f/2010/2010-06/2010-06-1243.PDF
4. Examens finals des hautes écoles universitaires: tableaux de base 2009
Office fédéral de la statistique OFS
Lien direct: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/06/data.html>
5. Initiative parlementaire (10.454) „Coordination fédérale de l'admission aux facultés de médecine" de Monsieur Jacques Neiryck.
Lien direct: http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20100454
6. Motion (10.3886) „Compétence fédérale de fixer un nombre minimal de places pour l'admission aux facultés de médecine" de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture.
Lien direct: http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20103886
7. Rapport annuel Conférence universitaire suisse CUS 2009
Lien direct: http://www.cus.ch/wFranzoesisch/publikationen/jahresberichte/JB_2009_fr.pdf